



Tableau synoptique des solutions transitoires proposées par le canton de Berne

solution transitoire scolaire solution transitoire duale solution transitoire à bas seuil

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)		Préapprentissage	SEMO standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2				
OBJECTIF	Entrée dans la formation professionnelle initiale : Clôture du processus de choix professionnel, approfondissement des compétences pratiques et des connaissances générales en lien avec le choix professionnel, développement de la personnalité	Encouragement de l'intégration de jeunes nouvellement arrivés		Entrée dans la formation professionnelle initiale Amélioration des compétences scolaires et personnelles en fonction du choix professionnel Acquisition de compétences professionnelles	Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité	Acquisition des compétences professionnelles de base, développement de la personnalité, accès à moyen terme à une formation professionnelle initiale ou à une autre solution de raccordement	Entrée dans la formation professionnelle initiale, développement de la personnalité
TYPE D'OFFRE/ STRUCTURE	5 jours d'enseignement avec des parties pratiques de 10 à 40 % max. Temps plein, vacances scolaires	5 jours d'enseignement avec des parties pratiques de 10 à 40 % max. Temps plein, vacances scolaires		Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail en entreprise Temps plein, au min. 5 semaines de vacances (moins de 20 ans) ¹	Duale : 2 jours d'enseignement, 3 jours de travail au sein de l'école ou en entreprise En général, temps plein. Vacances prévues par l'AC	Duale ou sous forme de projet, en principe peu voire pas d'enseignement au sens strict De 40 à 100 %, vacances prévues par l'AC	Temps réparti à parts égales entre l'enseignement et les stages de découverte Temps plein, 6 semaines de vacances
DURÉE	1 année scolaire	1 à 2 semestres (modulaire)		1 année scolaire	Souple (210 jours au maximum)	Souple (22 mois au maximum)	1 année scolaire
ENCADREMENT ²	Faible à moyen	Moyen		Individuel	Moyen	Fort	Fort
COÛTS ANNUELS EN CHF³	Ecolage : 1000 francs, matériel et sorties : max. 1100 francs	Ecolage : 1000 francs par an, matériel et sorties : max. 1100 francs par an ²		Pas d'écolage, max. 500 francs de frais de matériel et de sorties	Aucun	Aucun	Ecolage : 1000 francs, matériel et sorties : max. 1100 francs

¹ Si nécessaire, les écoles professionnelles et les organisations du monde du travail (OrTra) concernées peuvent mettre en place des modèles à temps partiel flexibles pour certains groupes cibles.

² Accompagnement et coaching : faible = coaching lié à la profession, problèmes personnels limités, dans le cadre de l'offre ; moyen = coaching plus global portant sur des problèmes de la vie quotidienne, dans le cadre de l'offre ; fort = accompagnement externe des participant-e-s, aussi hors du cadre de l'offre (accompagnement chez le médecin, visite d'appartements, etc.).

³ Exonération en cas de droit aux subsides de formation (p. ex. pour les bénéficiaires de l'aide sociale) ou si les conditions d'exonération sont remplies.

	APP Pratique et formation générale (APF)	APP Pratique et intégration (API)		Préapprentissage	SEMO standard	SEMO plus	APP plus
		API 1	API 2				
RÉMUNÉRATION	Aucune	Aucune		Recommandation : 90 % du salaire de la 1 ^{re} année d'apprentissage	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Individuelle ; conformément à l'AC et aux normes de l'aide sociale (CSIAS)	Aucune
CONDITIONS D'ADMISSION	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne En priorité pour les élèves des sections générales, motivation à fréquenter l'école pendant une année supplémentaire, participation active au choix professionnel, besoin avéré de formation et de soutien	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Compétences scolaires de base suffisantes pour la préparation professionnelle et grande motivation à suivre l'enseignement API 2 après l'API 1 : réalisation de progrès suffisants pour l'entrée dans le monde du travail lors de l'API 1		Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Contrat de préapprentissage approuvé Motivation	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Motivation à améliorer sa situation professionnelle et à terminer une formation professionnelle initiale Statut de séjour régulier	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Motivation à participer régulièrement au programme selon l'accord conclu à titre individuel, besoin de soutien élevé pour l'acquisition de compétences transversales Statut de séjour régulier	Aucun diplôme du degré secondaire II, domicile dans le canton de Berne Besoin de soutien élevé pour l'acquisition de compétences transversales Motivation à effectuer des stages de découverte toutes les deux semaines Statut de séjour régulier
ÂGE	En général, juste après l'école obligatoire jusqu'à l'âge de 25 ans	De 15 à 25 ans		De 15 à 35 ans L'OSP statue sur les exceptions.	De 15 à 25 ans	De 15 à 25 ans	De 15 à 25 ans
NIVEAU LINGUISTIQUE	B1	A1	A2	A2	A2	A2	A2
MOTIVATION, COOPÉRATION	Forte	Forte		Forte	Moyenne	Minimale	Moyenne
PROCÉDURE D'INSCRIPTION	11 ^e année : inscription par le/la maître-sse de classe durant les semaines 13 à 18 Formulaire électronique sur : www.erz.be.ch/solutions-transitoires Après l'école obligatoire : inscription via le service d'aiguillage	11 ^e année : inscription par le/la maîtresse de classe durant les semaines 13 à 18 Après l'école obligatoire : inscription par les services sociaux pour réfugiés, les antennes d'intégration et le service social durant les semaines 13 à 18		L'inscription se fait automatiquement en remettant le contrat de préapprentissage signé et l'approbation par l'office des écoles moyennes et de la formation professionnelle	Inscription uniquement via le service d'aiguillage, possible en tout temps	Inscription uniquement via le service d'aiguillage, possible en tout temps	11 ^e année : inscription via le service d'aiguillage par le/la maître-sse de classe durant les semaines 13 à 18 Après l'école obligatoire : inscription via le service d'aiguillage
DÉBUT	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)		Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)	Toutes les semaines	Toutes les semaines	Août (inscriptions ultérieures possibles jusqu'à fin janvier)
RESTRICTION	En général pas de répétition autorisée ; possibilité d'en faire la demande auprès de la direction du Case management Formation professionnelle.						

Vous trouverez de plus amples informations à propos des offres ainsi que le formulaire d'inscription sous www.be.ch/solutions-transitoires.